



Parcoursup 2025 : Spéciale saisie Fiche Avenir

La Fiche Avenir est un élément essentiel du dossier des candidats de Terminale et des Classes Passerelles. Outil de dialogue entre les acteurs de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur, elle apporte un éclairage pédagogique aux équipes des formations d'accueil pour la phase d'admission.

INTERFACE Fiche Avenir sur Parcoursup

L'interface Fiche Avenir de votre site de gestion est ouverte jusqu'au vendredi 4 avril 2025. Les professeurs principaux/référents ainsi que les chefs d'établissement peuvent dès à présent, commencer la saisie de leurs avis et appréciations.

Élèves concernés

Les élèves concernés par la Fiche Avenir sont ceux :

- **des classes de Terminale** (générale, professionnelle, technologique), ainsi que ceux inscrits en Brevet des Métiers d'Art et Brevet de Technicien, quelque soit le statut des élèves, **scolaire ou apprenti**.
- **des classes Passerelles.**

Les élèves des autres classes (ex : mise à niveau en hôtellerie-restauration, classe préparatoire aux études supérieures,...) ne sont pas concernés par la Fiche Avenir et peuvent remplir la **fiche de suivi de projet de poursuites d'étude**, qui permet d'explicitier leur choix d'orientation.

Contenu de la Fiche Avenir

La Fiche Avenir est entièrement dématérialisée et spécifique à chaque vœu. Elle comprend :

- **L'appréciation du Professeur principal/référent** sur les compétences transversales de l'élève.
- **L'avis et l'appréciation du Chef d'établissement** sur la capacité à réussir de l'élève pour chaque vœu, ainsi qu'une indication sur le niveau de la classe.
- **Les enseignants peuvent ajouter une appréciation spécifique** concernant l'orientation post-bac pour chaque discipline enseignée en terminale. Elle a un sens si elle apporte une vision distincte des appréciations des bulletins scolaires et doit donc être complémentaire.

Vous trouverez des documents d'accompagnement à la saisie des Fiches Avenir dans la rubrique "**Informations - Documentation-Fiche Avenir**".



Dates à retenir



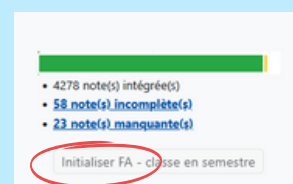
- **Judi 27 mars 2025** : Date limite des remontées de notes
- **Vendredi 28 mars 2025** : Affichage aux élèves des bulletins
- **Lundi 31 mars 2025** : Affichage aux élèves de la progression de la saisie de la Fiche Avenir
- **Vendredi 4 avril 2025** : Date limite de saisie des Fiches Avenir

Initialisation des Fiches Avenir

[Pour les établissements participant à la remontée des notes](#)

Les Fiches Avenir sont alimentées à partir des fichiers exportés du logiciel de notes et importés dans Parcoursup à l'identique de ce qui est fait pour la remontée des notes.

Pour initialiser les Fiches Avenir, **il est nécessaire d'atteindre 100% des lignes de bulletin** pour l'ensemble des classes de Terminale d'une même périodicité.



Vous trouverez des documents d'accompagnement sur les nomenclatures et le Pas-à-Pas **Remontée et certification des notes de l'année précédente** dans la rubrique "**Informations - Documentation - Remontées SIECLE et Remontées de notes**".

Une fois l'initialisation faite, tout nouvel import de fichier intégrera ou mettra à jour les données des Fiches Avenir concernées.

[Saisie des appréciations spécifiques par matière](#)

La saisie de l'appréciation spécifique est réalisée par les enseignants directement et exclusivement **depuis le logiciel de notes de l'établissement**, en même temps que l'appréciation du T2 ou S1 de Terminale.

Les appréciations par matière ne sont pas à contextualiser en fonction des vœux de l'élève mais ont pour objectif d'apporter un élément complémentaire à celles des bulletins sur la capacité de l'élève à poursuivre dans l'enseignement supérieur.

[Pour les établissements ne participant pas à la remontée des notes](#)

Pour accéder à l'interface Fiche Avenir, le rattachement des enseignants à leurs matières ainsi que les professeurs principaux/référents pour chacune des classes **doit être fait manuellement sur le site de gestion Parcoursup de l'établissement via la rubrique "Enseignants - Saisie"**.

Les enseignants renseignent l'ensemble des éléments de la Fiche Avenir depuis le site Parcoursup (appréciation par matière).

Les saisies Fiche Avenir à effectuer sur Parcoursup

NOUVEAUTÉ

Évolutions 2025

Afin d'améliorer la qualité et la pertinence des données fournies aux enseignants des commissions d'examen des vœux des établissements post-bac :

- **Suppression des données "Rang/Moyenne/Effectif" dans la Fiche Avenir : elles sont intégrées directement aux bulletins.**

Les bulletins seront affichés aux élèves dès **le vendredi 28 mars 2024** : ils pourront donc visualiser leurs notes et classements au sein des groupes.

Nous attirons votre attention sur l'importance de cette phase de vérification des bulletins par les élèves.



Les erreurs peuvent avoir des conséquences sur l'examen des dossiers et signalées trop tard, elles ne peuvent plus être corrigées.

En cas d'erreurs, ils doivent s'adresser à leur établissement, pour les mises à jour nécessaires. (MAJ via nouvel import)

La concaténation automatique des appréciations des bulletins T1 et T2 ou de la récupération S1 pour alimenter l'appréciation FA n'est plus possible car ces appréciations sont déjà dans les bulletins.

Saisie des appréciations transversales

Les professeurs principaux ou référents désignés ont **accès à toute la classe pour renseigner les éléments de l'appréciation de la Fiche Avenir**.



Si le professeur principal/référent **n'enseigne pas dans la classe ou enseigne dans une matière pour laquelle il n'a pas la classe entière**, il convient de le rattacher à une matière du tronc commun de la série concernée, en utilisant la fonctionnalité **"Intervient uniquement au titre de PP"** (cf page 6 du Guide technique).

Depuis l'interface Fiche Avenir, après avoir sélectionné la classe, le bouton **"Saisir"** permet d'accéder aux éléments transversaux d'appréciation à renseigner pour chaque élève.

Ces éléments d'appréciation sont renseignés une seule fois pour l'ensemble des vœux de chaque élève.

Classe TG01 - Appréciations transversales du professeur principal ou référent

Liste des utilisateurs (Professeurs principaux) référents de la classe CE pour effectuer les saisies

Légende : **DE** (Directeur) **PP** (Professeur Principal) **REF** (Référent)

UTILISATEUR : **PROFESSEUR PRINCIPAL** UTILISATEUR 1 UTILISATEUR 2 UTILISATEUR 3

Afficher uniquement les lignes incomplètes

Affichage de 21 sur 21 lignes

Complète	N° Classe	Nom/Prénoms	Méthode de travail	Autonomie	Capacité à s'investir dans le travail	Engagements et responsabilités de l'élève	Détails des engagements et responsabilités de l'élève	Appréciation saisie par	Actions
			<input type="radio"/> Pas d'éléments <input checked="" type="radio"/> Assez satisfaisante <input type="radio"/> Satisfaisante <input type="radio"/> Très satisfaisante	<input type="radio"/> Pas d'éléments <input checked="" type="radio"/> Assez satisfaisante <input type="radio"/> Satisfaisante <input type="radio"/> Très satisfaisante	<input type="radio"/> Pas d'éléments <input checked="" type="radio"/> Assez satisfaisante <input type="radio"/> Satisfaisante <input type="radio"/> Très satisfaisante	<input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Oui	Détails des engagements / Autres éléments d'appréciations		Saisir

INCOMPLÈT 100% 0/0/0 0/0/0 0/0/0 0/0/0

Saisie Avis CE

Le Chef d'établissement ou l'ayant droit doit **appliquer sur son profil, le droit nécessaire** pour compléter l'avis et l'appréciation du Chef d'établissement.



Un tableau de bord permet de suivre en temps réel les saisies des PP/PR, celles des appréciations enseignants et également les avis et appréciation CE attendus dans chacune des classes.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

parcoursup

Fiche Avenir

M. TEST (administrateur) - Lycée professionnel

Revenir au site de Gestion Me déconnecter

Recherche la fiche avenir d'un élève

Tableau de bord Appréciations transversales (PP/PR) Appréciations enseignants Avis et Appréciations CE

Tableau de bord

Afficher uniquement les lignes incomplètes

Rechercher

Complète	Classe	Série	Les appréciations transversales des PP/PR	Les appréciations des enseignants de la classe	Niveau de la classe	Les avis et appréciations CE
INCOMPLÈT	T COM	P	5 / 28	165 / 165	Assez bon	0 / 90
INCOMPLÈT	T ME TCI	P	11 / 16	90 / 99	Assez bon	0 / 22
INCOMPLÈT	T VACC	P	5 / 23	198 / 209	Bon	0 / 177

Le droit de saisir l'avis CE peut être délégué au niveau d'une classe à un professeur principal ou référent dans la rubrique **"Enseignants - Saisie"** en cliquant sur **"Consulter la liste des professeurs principaux ou référents"** puis en répondant **Oui** à la question **"Peut saisir l'avis du chef d'établissement ?"**

C'est également dans ce tableau qu'il faut renseigner pour chacune des classes de son établissement le **niveau de la classe** en cliquant sur **"Saisir"** puis en cochant le niveau souhaité.

Les compétences transversales regroupent 4 items obligatoires :

- méthode de travail,
- autonomie,
- capacité à s'investir
- engagements/responsabilités de l'élève.

Un champ facultatif peut être complété pour apporter des détails sur des engagements et responsabilités de l'élève au sein de l'établissement. Il peut être initialisé par la remontée du fichier de notes et/ou saisi manuellement.



Temps d'échange et d'information

- **Temps d'échange Mensuel avec la DRAIO - Jeudi 6 mars de 14h30 à 15h30**

Accompagnement des équipes de directions lors des différentes étapes par l'équipe du Pôle Supérieur de la Région Hauts de France.

[Lien visio Agents](#)

- **Session d'information SCN sur la Fiche Avenir - Mercredi 5 mars de 11h à 12h30.**

Consacrée à la mise en œuvre des opérations de remontées des Fiches Avenir et au nouvel espace professeur principal.
Inscription exclusivement via le lien Framafom depuis votre site de gestion Informations-Fil info"

Dispositif d'accompagnement des Bacheliers Professionnels pour l'orientation en STS/STSA

Le module Fiche Avenir comporte une fonctionnalité pour l'accompagnement à l'orientation des lycéens professionnels vers les STS-STSA, pour l'application du [décret 2024-93 du 8 février 2024](#). Pour les élèves en préparation d'un baccalauréat professionnel et demandant une formation en STS sous statut étudiant, le conseil de classe se prononce sur **chaque spécialité demandée**.

Modalités en vigueur pour la session 2025

- L'avis donné par le Chef d'établissement d'origine est qualifié d'**Avis pour l'orientation en STS/STSA**.
- Le bénéfice de l'Avis pour l'orientation peut être donné à **l'ensemble des lycéens professionnels de terminale, qu'ils soient apprentis en CFA ou scolarisés en lycée** uniquement pour leurs vœux de BTS/BTSA. L'établissement d'origine doit se prononcer **sur chaque spécialité demandée**
- La portée de l'Avis positif pour l'orientation concerne **l'ensemble des BTS/BTSA sous statut étudiant** du territoire national (et plus uniquement le périmètre de la Région) afin de favoriser la mobilité géographique.
- L'application du dispositif concerne également les établissements privés sous contrat relevant du MENJS-JOP ou du MASA, dans le cadre de conventions nationales avec leurs représentants.
- **Les élèves ayant un avis positif pour l'orientation ainsi que les étudiants inscrits en Classes Passerelles seront obligatoirement classés par la formation d'accueil mais ne sont plus prioritaires.**

Spécificité de la saisie de l'Avis du Chef d'établissement

Sur l'interface Fiche Avenir, lorsque le vœu est concerné par l'avis d'orientation, le chef d'établissement ou l'ayant droit, peut immédiatement visualiser son avis pour l'orientation selon la capacité à réussir sélectionnée.

Pour que le candidat obtienne un **"Avis positif d'orientation"**, il est nécessaire que l'avis du chef d'établissement de la Fiche Avenir soit **"Très satisfaisant"** dans la rubrique **"Capacité à réussir"**.

Une pastille rose intitulé **"Avis positif"** s'affiche alors. (cf p.14/15 du Guide Technique)

Lors de l'enregistrement, le choix de la portée de cet avis est demandé.

La possibilité est donnée de reporter l'avis et l'appréciation écrite sur tout ou partie des vœux de l'élève en sélectionnant la portée souhaitée et/ou en cochant/décochant les vœux concernés.

Dispositif Classe Passerelle

Dans le cadre du dispositif de droit commun les vœux en BTS/BTSA, **les élèves inscrits en Classe Passerelle font également l'objet d'un avis de l'établissement d'origine**.

Si cet avis est positif, ([article D. 612-31 du code de l'éducation](#) et [article D 811-138 du code rural et de la pêche maritime](#)) les candidats en classe passerelle seront également obligatoirement classés par la formation d'accueil mais ne sont plus prioritaires.



Vigilance sur la formulation de cet avis d'orientation



La formulation de cet avis doit nécessairement **tenir compte de la cohérence entre les éléments du dossier de l'élève sur Parcoursup et les exigences des spécialités du BTS.**

En particulier, il convient d'être attentif à certaines spécialités de BTS particulières : celles pour lesquelles les correspondances avec les bacs pros sont très limitées ainsi que celles dont les référentiels nécessitent un très bon niveau dans les matières scientifiques ou la maîtrise de deux langues vivantes.

Afin de vous accompagner, le tableau national de correspondance Bac Pro/STS est disponible dans la rubrique **"Informations – Documentation-Fiche Avenir"**.

NOUVEAUTÉ

CPGE voie TSI en trois ans pour bacheliers professionnels

Une CPGE en 3 ans à destination des titulaires d'un baccalauréat du champ de l'industrie, ouvre à la rentrée 2025 au sein du **Lycée du Hainaut à Valenciennes**.

Le programme adapté de la 1ère année permet de préparer ces bacheliers à acquérir les fondements de connaissances et de compétences scientifiques et intra-personnelles. Les 2° et 3° années s'intègrent dans le parcours des étudiants de CPGE TSI avec un prolongement de l'accompagnement personnalisé.

Candidature depuis Parcoursup possible jusqu'au jeudi 13 mars 2025. [Consultez la fiche formation Parcoursup](#)

Afin de présenter ce nouveau parcours aux chefs d'établissement et aux DDFPT, **une visioconférence est proposée par le Lycée Hainaut.**



Vendredi 7 mars 2025

11h à 12h

[Lien de connexion](#)